

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du **26 MARS 2019**

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2002 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Sophie Delaporte, secrétaire générale, présidente ;
- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Jean-Christophe Paille, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures.

Suppléants

- Monsieur Philippe Merillon, secrétaire général adjoint ;
- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Martial Pineau, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Administrateurs généraux

- Monsieur Stéphane le Moing (USAC-UNSA).

Administrateurs civils hors classe

- Monsieur Pierrick Daniel (USAC-UNSA).

Administrateurs civils

- Madame Diane Fattelay (USAC-UNSA).

Suppléants

Administrateurs généraux

- Monsieur Patrice de Laurens de Lacenne (USAC-UNSA).

Administrateurs civils hors classe

- Madame Marie-Hélène le Hénaff (USAC-UNSA).

Administrateurs civils

- Monsieur Jean Lanotte (USAC-UNSA).

Article 2

L'arrêté du 29 janvier 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **26 MARS 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération
Emmanuel BOUYER

L'adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER